

Soutien au projet Biovalley

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 NOVEMBRE 1998

Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion plénière du 30 novembre 1998, et sur proposition de la Commission "Économie - marché du travail",

1. approuve les efforts entrepris dans le Rhin Supérieur par l'initiative Biovalley tendant à mettre en liaison les institutions, les universités, les petites et grandes entreprises et les détenteurs de capitaux afin de faire du Rhin Supérieur un centre de compétences en matière de biotechnologies (Life sciences) ;
2. souligne la grande nécessité d'une harmonisation et d'une optimisation dans le domaine des biotechnologies (Life sciences) et propose d'analyser ce besoin dans le détail. Le Conseil Rhénan attend une information complète sur les résultats de cette analyse ;
3. demande une harmonisation rapide, à tous les niveaux, des différentes législations en vigueur en Allemagne, en France et en Suisse dans le domaine des biotechnologies (Life sciences) ;
4. souhaite que le projet Biovalley soit pris en compte à sa juste valeur dans le tableau synoptique des aides publiques attribuées à l'économie et à la recherche, dont la réalisation a été décidée dans le cadre du 6ème Congrès Tripartite et demande que ce tableau comparatif trinational paraisse rapidement et soit régulièrement mis à jour ;
5. contribuera de façon idoine à la vulgarisation des débats souvent techniques relatifs aux questions d'éthique en matière de biotechnologie et de génétique.